

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 10 février 2014

**A VIVRE ! LA FOIRE-EXPO 2014 (10ÈME ÉDITION)  
LOCATION DES STANDS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 10 février 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, M. Sébastien LAINE, M. Jean Pierre VANLUGGENE, Madame Danielle MORALES, Mme Catherine JOSIEN -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Madame Claire DE CHASSEY suppléant de M. David CABLAT

Procurations :

M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

Mme Maguelonne SUQUET, M. Eric CORBEAU

Absents :

M. Georges PIERRUGUES, M. Christian LASSALVY, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les statuts de la communauté de communes, en particulier sa compétence en matière de développement économique,

Vu que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault organise depuis 2005 « A vivre ! la Foire-Expo », sur l'espace culturel et sportif de Gignac,

Vu qu'en 2013 la Foire-expo a accueilli 115 exposants et 7 000 visiteurs,

Considérant qu'en 2014, il s'agira d'organiser la 10<sup>ème</sup> édition de cet évènement économique désormais majeur du Cœur d'Hérault,

Considérant qu'il est ainsi proposé au Conseil communautaire d'approuver l'organisation de l'édition 2014, prévue les 17 et 18 mai 2014,

Considérant que le coût global de l'opération s'élève à 195 000 € TTC, montant qui sera proposé à l'occasion du vote du budget primitif,

Considérant qu'afin de limiter l'autofinancement de la communauté de communes, il convient de se prononcer sur les financements envisagés, conformément au plan de financement prévisionnel de l'opération,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- d'approuver le plan de financement présenté ci-dessous,

**Plan de financement prévisionnel  
A vivre ! la Foire-expo 2014**

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>POSTES</b>	<b>MONTANT (TTC)</b>	<b>TAUX</b>	<b>FINANCEURS</b>	<b>MONTANT (TTC)</b>	<b>TAUX</b>
Organisation	120 000,00 €	62%	Conseil général de l'Hérault	30 000,00 €	15%
Animation	18 000,00 €	9%	Conseil régional Languedoc Roussillon	15 000,00 €	8%
Communication	57 000,00 €	29%	Participations privées (exposants, sponsors)	25 000,00 €	13%
			PART FINANCEURS / PRIVÉS	70 000,00 €	36%
			PART CCVH	125 000,00 €	64%
<b>TOTAL TTC</b>	<b>195 000,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>195 000,00 €</b>	<b>100%</b>

- d'adopter les montants suivants :

\* Tarifs location de stands "entreprises" :

o stand standard : 130 € TTC ;

o stand d'angle : 180 € TTC ;

o emplacement grand matériel : 4 € TTC/m<sup>2</sup> ;

o forfait électricité : 70 € TTC par branchement ;

o stand buvette / restauration à emporter : forfait de 650€ (comprenant la location d'un stand de 25 m<sup>2</sup> avec électricité et un forfait d'entrée de 400 €) ;

o stands restauration assise : 10% du chiffre d'affaires réalisé ou 50 menus offerts ou forfait de 400 € ;

o achat d'un coupon réduction qui sera inséré dans le programme de la Foire-expo : 30€ TTC par coupon ;

o réductions spéciales : -50% pour les exposants affiliés à la MSA ; gratuit pour les associations culturelles locales qui proposent des animations sur le site ; stand 2015 offert pour le gagnant du concours du plus beau stand.

\* Tarifs des différentes formules de partenariats privés :

- Soit le paiement d'une participation financière de l'entreprise en contrepartie d'une valorisation commerciale dans les supports de communication de la Foire-expo :

o Partenaire Privilège : 3000 € TTC

o Partenaire Associé : 2000 € TTC

o Partenaire Présence : 1500 € TTC

- Soit apport d'un lot à gagner dans le cadre du jeu concours organisé par la communauté de communes (avec tirage au sort) ; en contrepartie duquel une valorisation commerciale de l'entreprise sera faite dans les supports de communication de la Foire-expo.

\* Subventions publiques :

o le Conseil Général de l'Hérault pour un montant de 30 000 € TTC

o le Conseil Régional Languedoc-Roussillon pour un montant de 15 000 € TTC

- d'autoriser Monsieur le Président à modifier sans bouleversement substantiel, si besoin, le plan de financement,

- d'autoriser Monsieur le Président à engager et signer les formalités afférentes à ce dossier, y compris les consultations relatives aux différentes prestations de service à mettre en œuvre, la signature des conventions de partenariat à mettre en place et tous les documents relatifs à l'attribution de subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 940 le 11/02/2014

Publication le 11/02/2014

Notification le

**DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**

Gignac, le 11/02/2014

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140210-Imcl65711-DE-I-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

